

Développement social des quartiers - Financement de diverses actions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre des projets de quartiers d'habitat social, un crédit d'investissement figure au budget 1989, mais aucune somme n'a été prévue pour couvrir les frais de fonctionnement préalables, indispensables au bon déroulement de l'opération.

Or, il y a urgence à inscrire de tels crédits de fonctionnement pour pouvoir débiter au dernier trimestre 1989 des actions d'accompagnement sur les deux quartiers prioritaires, et pour pouvoir obtenir les diverses subventions correspondantes.

Le crédit nécessaire est de 168 500 F, se décomposant comme suit :

* **Poste opérationnel de terrain** : sur les deux quartiers (financé aussi par État et Région)

Participation Ville sous forme d'une subvention versée au CAL (la Ville et le CAL passant une convention)	30 000 F
---	----------

Orchamps/Palente

* **Projets enfance incluant la lecture**

Temps partiel animateur, vacations, petit matériel, etc.

Subvention à la MJC Palente	30 500 F
-----------------------------	----------

* **Accompagnement CSCV** (Confédération Syndicale du Cadre de Vie)

Entretien des cages d'escaliers, développement des connaissances... petit matériel, imprimerie, location de matériel, documentation, déplacements, frais secrétariat et de personnel

Subvention à la CSCV	18 000 F
----------------------	----------

* **Réseau d'Initiative Locale pour l'Emploi**

Subvention au Foyer des Jeunes Travailleurs Les Oiseaux	10 000 F
---	----------

	88 500 F
--	----------

Brulard (MPT de la Grette)

* **Action Enfance**

Animateurs et matériel	25 000 F
------------------------	----------

* **Action Prévention**

Educateurs et matériel	25 000 F
------------------------	----------

* **Opération Franche-Comté**

Vacations	30 000 F
-----------	----------

Total	168 500 F
-------	-----------

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de financer cette opération par des crédits inscrits au compte des dépenses imprévues et en conséquence, à transférer du chapitre 970/669 service 20200, une somme de 88 500 F sur le chapitre 955.9/657 service 30100 pour couvrir les subventions à verser et une somme de 80 000 F pour couvrir les actions de la cité Brulard à imputer sur le chapitre 945.90 code service 41220 et à ventiler :

* pour 40 000 F sur l'article 6110,

* pour 40 000 F sur l'article 609.

- verser aux associations (Centre d'Amélioration du Logement, Confédération Syndicale du Cadre de Vie, MJC Palente, Foyer des Jeunes Travailleurs Les Oiseaux) le montant des subventions. Cette dépense sera imputée au chapitre 955.9/657 code service 30100,

- autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre d'Amélioration du Logement, portant sur la mise à disposition par le CAL de l'opérateur de terrain.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.